



## Règlement d'Ordre Intérieur

### RUGBY CLUB LA HULPE

#### 1. Frais/Cotisations/mutuelle/aide(s)

##### **Cotisation**

La cotisation est fixée par l'Assemblée Générale. Elle n'est pas remboursable sauf décision exceptionnelle et motivée du Comité en place. La cotisation couvre l'affiliation à la LFRB, membre de la FBRB, l'assurance du joueur (Ethias ligue), la participation éventuelle à des compétitions, le droit de vote à l'AG, les frais d'infrastructures et les frais d'entraînements (ces derniers ne comprennent pas les frais exceptionnels à supporter par le joueur, tels que les frais de déplacement, restauration, etc.).

##### **Modalités :**

La cotisation sera payée dès réception de l'appel à cotisation et couvrira la période du 1 septembre au 31 août, et pour les nouveaux membres en cours de saison, au plus tard un mois après le premier entraînement effectué.

##### **Difficulté de paiement :**

- Les cas particuliers peuvent être examinés individuellement et en toute discrétion auprès du Trésorier : [tresorier@rugbylahulpe.be](mailto:tresorier@rugbylahulpe.be).
- A titre exceptionnel et à la demande expresse du membre, la cotisation pourra également être réglée en plusieurs versements : le premier avant le 31 août et le dernier avant le 31 janvier suivant.

##### **Attestation mutuelle**

Certaines Mutuelles accordent une allocation forfaitaire en cas d'inscription dans un Club sportif. Les demandes d'attestation doivent être transmises au secrétaire : [secetaire@rugbylahulpe.be](mailto:secetaire@rugbylahulpe.be)

##### **CPAS**

Par ailleurs, certains CPAS accordent des « Chèques Sport » en faveur des enfants de 6 à 18 ans dont les parents sont des allocataires sociaux définis par la Communauté Française.

##### **Contrat partenaire pour gratuité carte de membre/cotisation - affiliation**

Pour les parents ou joueurs désireux, le club propose un Contrat Partenaire avec gratuité d'une ou plusieurs cartes de membres (en fonction des montants du partenariat). Pour plus de renseignements, veuillez contacter le secrétaire : [secetaire@rugbylahulpe.be](mailto:secetaire@rugbylahulpe.be)

##### **Licence sympathisant**

Le club propose une licence sympathisant pour 60 euros comprenant une réduction à sport village (piscine et salle muscu) ; places dans les bus (dans la mesure des disponibilités).

Le paiement des cotisations sera effectué exclusivement par virement au compte bancaire:

**Rugby Club La Hulpe : IBAN : BE51 001-3227079-62**

L'équipement de base comprend :

- un short brodé au logo du club + une paire de chaussettes du club – sauf catégorie séniors.
- une paire de chaussures à crampons (multistuds non métalliques pour les moins de 13 ans),
- un protège dents (obligatoire pour EdR -> 18 ans, recommandé pour les autres).
- Casque et protège épaules non obligatoire - voir règlement MEDICAL LBFR (<http://www.belgiumrugby.be/site/>).

Compte tenu du coût de l'équipement, les nouveaux membres en période d'essai pourront s'entraîner au début sans disposer de l'équipement complet, mais veilleront le plus rapidement possible à disposer de l'équipement de base complet. Certains articles de protection (selon le règlement FBRB / LBFR) sont obligatoires pour participer aux entraînements ainsi qu'aux compétitions amicales ou officielles.

Afin de choisir judicieusement l'équipement de base, il est vivement conseillé de s'informer auprès de l'entraîneur avant d'acheter des protections.

Les joueurs se présenteront aux matchs avec un équipement propre.

L'entraîneur se réserve le droit de refuser l'accès aux entraînements/matches à tout membre ne respectant pas scrupuleusement ces consignes.

### **3. Attitude des joueurs**

Le joueur veillera à s'inspirer de la charte « Rugby Attitude » de la LBFR (<http://www.belgiumrugby.be/site/>). Il informera ses parents / amis supporters de l'existence de cette charte qui comprend également un paragraphe à leur attention.

#### **3.1. Au club house**

Lors de leurs visites au club house, les joueurs sont priés de ne pas entreposer les sacs de rugby et le matériel dans l'enceinte intérieure afin de ne pas gêner les autres utilisateurs et consommateurs. Il est interdit de fumer dans les lieux publics, le Club se conforme à la loi en vigueur et à la réglementation des salles.

Les joueurs veilleront particulièrement, de ne pas circuler avec leurs crampons dans le club house.

#### **3.2. Au vestiaire et sur le terrain**

L'entrée aux vestiaires et sur le terrain ne se fera que sur ordre de l'entraîneur. Il est demandé aux joueurs de respecter le matériel du club. Il est en outre strictement interdit de jouer au ballon dans le club house ou dans le vestiaire. Les dégâts éventuellement occasionnés sont à la charge exclusive du joueur fautif.

Les joueurs veilleront particulièrement, de ne pas laver leurs vêtements et chaussures dans les douches.

#### **3.3. Lors de l'entraînement**

L'accès aux vestiaires se fera au plus tard 15 minutes avant le début de l'entraînement. Chaque joueur veillera à être équipé et présent dès le début de l'entraînement.

L'entraînement ne débute qu'avec l'autorisation de l'entraîneur. Celui-ci reste seul maître des tactiques d'entraînement. Il doit être obéi et respecté par tous les joueurs. Lors de chaque entraînement, des tâches bien précises seront attribuées par l'entraîneur à chaque joueur (ballons, coussins percussions, etc). Chacun veillera, par son attitude et son comportement, à favoriser le fair-play et l'esprit d'équipe.

Chaque joueur apportera sa bouteille d'eau personnelle pour raison évidente d'hygiène.

#### **3.4. Responsabilités**

Le club rappelle qu'il décline toute responsabilité en cas de vols ou de dégradations dans les vestiaires et sur le terrain durant l'entraînement ou les compétitions. Chaque joueur devra prendre en charge les dégradations qu'il aura causées. Le Comité de Direction se chargera de faire réaliser les réparations qu'il jugera nécessaires par la personne ou l'entreprise de son choix et récupérera auprès du joueur les montants correspondant aux travaux. Le remboursement n'exclut pas les sanctions prévues à l'article 5 du présent règlement.

Nous conseillons de ne pas laisser au vestiaire des objets de valeur mais de les confier de préférence à une personne accompagnatrice de l'équipe.

En dehors de la pratique sportive (heures d'entraînements, heures de convocation pour participation matches et tournoi), les enfants / mineurs d'âge sont sous la responsabilité de leurs parents.

#### **3.5. Compétition**

Lors des matches et des entraînements, les spectateurs ont l'obligation de se trouver derrière la zone neutre ou dans le club house afin d'être à l'abri d'un risque d'accident.

Tout joueur sera présent au moins 60 minutes avant le début de la rencontre afin que les documents officiels puissent être remplis et rendus dans les délais impartis par la Fédération. Il est obligatoire de présenter sa carte d'identité à l'occasion de toutes compétitions dans les catégories : féminines, U 14, U16, U19 et séniors.

### **3.6. Hygiène**

Tout joueur ainsi que le club en général respectera les règles d'hygiène dont voici un rappel

#### Mesures générales

1. Il est déconseillé de partager essuies et vêtements personnels.
2. L'équipement sportif commun, les maillots etc. doivent être correctement et régulièrement nettoyés.
3. Il est recommandé que les vestiaires, les installations sanitaires et la salle de soins soient nettoyés chaque semaine à l'eau javellisée.
4. Les entraîneurs DOIVENT appliquer strictement la réglementation sportive de la FBRB relative aux saignements.

#### Mesures générales en cas de plaie

1. Toute lésion cutanée doit être correctement et suffisamment couverte pendant les entraînements et les matches.
2. Chaque entraîneur et chaque manager apporte l'attention nécessaire aux lésions cutanées chez ses joueurs (le staff médical si existant).
3. Après chaque entraînement ou match, tout joueur doit se laver correctement avec du savon et de l'eau chaude.
4. Après chaque entraînement ou match, toute lésion cutanée doit être désinfectée correctement.
5. Tout joueur ayant une lésion cutanée infectée ne peut participer aux entraînements ni aux matches et doit consulter son médecin.

### **4. Assurance**

Le formulaire « déclaration d'accident » ainsi que les conditions générales de l'assurance contractée par le club auprès de la compagnie ETHIAS (via la LFRB) peuvent être consultées sur le site de la ligue <http://www.belgiumrugby.be/site/>.

L'assurance est obligatoire et aucun joueur non-assuré ne pourra recevoir la licence nationale pour les compétitions officielles.

En cas de blessure, un joueur qui n'aurait pas respecté les consignes de sécurité (port des protections requises) court le risque de ne pas être indemnisé.

Toute déclaration d'accident, après avoir été complétée par le médecin - volet « certificat médical » et par l'intéressé - les volets coordonnées de la victime, circonstance de l'accident, etc), devra être transmise le plus rapidement auprès du manager, qui complétera le volet : témoin de l'accident et le fera suivre au gestionnaire des déclarations d'accident, membre du Comité de Direction.

### **5. Discipline et sanctions**

La direction du club rappelle que tout mauvais comportement des joueurs sur le site du rugby Club La Hulpe, même en dehors des heures d'entraînement, pourrait avoir des conséquences néfastes au maintien du club de rugby dans ces installations.

Tout manquement au règlement d'ordre intérieur entraînera une sanction qui sera prise par le Comité de Direction du club en concertation avec l'entraîneur et après avoir entendu le joueur concerné. Les sanctions pourront aller de la réprimande à l'interdiction d'assister à un ou plusieurs entraînements voire à l'exclusion définitive du club.

Un membre du club qui par sa méconduite sur le terrain ou en dehors, se verrait infliger un carton rouge ou une suspension par la fédération, se verra convoqué par le comité de Direction (représenté au minimum par 3 de ses membres dont le Directeur sportif) où il aura l'opportunité de s'expliquer.

Le Comité se réserve la possibilité de prendre également des mesures disciplinaires ou une sanction interne complémentaire à celle, le cas échéant, déjà infligée par la Fédération.

### **6. Règlements FBRB et LBFR**

Le club du Rugby Club La Hulpe étant membre de la LBFR, elle-même membre de la FBRB, fédération reconnue par L'IRB et la FIRA, tous les membres du club se doivent de respecter les règlements de la fédération ([www.rugby.be](http://www.rugby.be)) ou ligue (<http://www.belgiumrugby.be/site/>) dont le club dépend: en particulier le règlement des transferts (annexe au Règlement de la LBFR) et la réglementation anti-dopage.

Par son affiliation, membre du club reconnaît qu'il a parfaite connaissance du décret de la Communauté française du 20 octobre 2011 relatif à la lutte contre le dopage et qu'il a pris connaissance et accepte le règlement antidopage de la Ligue Belge Francophone de Rugby et le règlement de procédure de la commission disciplinaire instituée par la C.I.D.D.(Commission Interfédérale Disciplinaire en matière de Dopage), instance disciplinaire de la Ligue Belge Francophone de Rugby en matière de violation des règles antidopage.

Il accepte irrévocablement que toutes les poursuites disciplinaires pour fait de dopage, tel que défini par le décret de la Communauté française du 20 octobre 2011 et le règlement antidopage de la Ligue Belge Francophone de Rugby, seront portées devant la C.I.D.D., seule instance disciplinaire compétente à son égard.

## **7. Esprit du Club**

Instaurer et maintenir un esprit d'équipe en favorisant le jeu collectif. Celui-ci ne pourra être développé que par une présence régulière aux entraînements durant lesquels l'entraîneur veillera à faire des groupes homogènes. Un but collectif est toujours plus beau et fait plaisir à plus de joueurs qu'une action individuelle.

Lors des matchs de championnat, l'objectif est de faire jouer et donc progresser un maximum de joueurs et ce dans sa catégorie d'âge. Chaque joueur sera donc prioritaire dans sa catégorie (pour autant qu'il participe régulièrement aux entraînements) mais pourra avoir l'opportunité de disputer des rencontres dans les catégories supérieures selon l'avis du coach et du directeur technique (nécessite un certificat médical le permettant + autorisation parentale pour les mineurs d'âges).

Dans des matchs importants, il est tout à fait possible d'utiliser un peu plus les joueurs les plus forts et un peu moins les plus faibles. Lors de matchs plus faciles ou lorsque la différence est faite rapidement, les meilleurs joueurs accepteront aussi sans discussion de céder leur place sur le terrain tout en encourageant leurs coéquipiers à se donner au maximum.

Jouer est important mais regarder et encourager l'est tout autant.

Le Comité de Direction encourage tous les membres à suivre les formations et/ou recyclages d'entraîneur / de gestionnaire d'ASBL sportives / d'arbitre, dispensés par la LBFR, la FBRB, l'ADEPS, l'AISF, etc. En cas de réussite et d'investissement personnel dans le club pour un minimum de 3 années, les formations seront remboursées aux intéressés.

## **8. Divers**

Les dispositions de ce règlement d'ordre intérieur n'étant pas limitatives, le Comité de Direction du club se réserve le droit de le modifier si cela s'avérait nécessaire. Chaque joueur sera averti personnellement de toute modification.

L'inscription au club entraîne l'approbation des statuts et du règlement d'ordre intérieur dans sa totalité ainsi que des modifications qui y seraient apportées ultérieurement par le Comité de Direction du club.

N'oublions pas la devise du club :

**Semper Fidelis**

**Règlement anti dopage :** [http://www.belgiumrugby.be/site/sites/default/files/documents/reglement%20anti\\_dopage.pdf](http://www.belgiumrugby.be/site/sites/default/files/documents/reglement%20anti_dopage.pdf)

*Le Rugby Club La Hulpe remercie ses Partenaires :*

*Main sponsors*



*Sponsors*

